

Paris, le 17 octobre 2018

**A la permanence confédérale
Aux organisations de la CGT
Aux adhérents de la CGT,**

Une lettre datée du 11 octobre 2018, signée par la « permanence confédérale », prétend répondre aux six organisations confédérées qui ont mis en cause le bien-fondé de la lettre commune CGT/CFDT/CFTC/CGC/FO du 25 septembre, proposant au patronat « l'ouverture d'un agenda social de négociations et délibérations interprofessionnelles ».

La « permanence confédérale » n'est pas une instance statutaire, qui reflèterait le point de vue du bureau confédéral, de la commission exécutive confédérale ou du Comité confédéral national.

Si elle n'engage pas le point de vue de la Confédération CGT, il convient de l'examiner car elle traduit un certain état d'esprit avant notre congrès national des syndicats, prévu en mai 2019.

1. Pour la « permanence confédérale », dans sa lettre du 11 octobre, « Le dialogue social est un des combats historiques de la CGT, le nier c'est méconnaître ou négliger notre histoire sociale et nos combats ».

« Dialogue social » ?

Notre histoire sociale et nos combats ont pour but, défini par nos statuts :

La CGT « agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions ».

Allez donc parler de « dialogue social » à nos anciens, celles et ceux de la Résistance, nos morts de Charonne ou de Châteaubriand, tous nos délégués et militants réprimés tous les jours tant par le patronat que son gouvernement.

2. « Dialogue social », c'est quoi ? « Pas des négociations, des thèmes de dialogue », dit le Medef en juillet 2018.

D'accord, répond la lettre commune du 25 septembre. Citation :

L'ancien président du « pôle social » du Medef, Jean-François Pilliard, dans son interview aux Echos le 17 juillet 2018, veille de la rencontre commune avec Macron, vend la mèche du « dialogue social » : « Notre système paritaire a vécu ».

« Il appartient aux partenaires sociaux ... de définir de nouveaux thèmes de dialogue entre eux, qui ne se traduisent pas nécessairement par des négociations. »

« On peut penser à la transformation numérique de l'entreprise ou à des sujets économiques.

« Cette façon de partager des diagnostics économiques et technologiques pourrait permettre d'installer un cadre de qualité pour les négociations sociales de branche et d'entreprise. »

Des « thèmes de dialogue... pas des négociations », telle est la définition du Medef.

La lettre commune CGT/CFDT/FO/CGC/CFTC du 25 septembre se coule dans cette définition. La preuve ? Elle propose, entre autres sujets :

- « Mises en place de deux délibérations, sur le modèle de celle de 2017 sur le télétravail ; une sur les « Transitions numérique, écologique et énergétique : nouvelles formes d'emploi et travailleurs des plateformes » et une autre sur les « Discriminations dans l'accès au travail » ;
- une réflexion commune sur « Quel modèle économique et social en Europe ».

3. D'où sort cette réflexion commune ? de l'accord CFDT - Medef...

En 2012, l'accord Medef/UPA/CGPME – CFDT/CFTC/CGC déclare « Réinventer la croissance – Agir ensemble pour une dynamique économique ».

Il stipule : « Depuis 2005, les partenaires sociaux se sont engagés dans une démarche de dialogue économique, avec pour objectif de développer un diagnostic commun sur les forces et faiblesses de l'économie française. Ce travail de réflexion partagée a notamment abouti au rapport "Approche de la compétitivité française" (juin 2011) signé par trois organisations de salariés (CFDT/CFTC/CFE-CGC) et les trois organisations d'employeurs (MEDEF/CGPME/UPA). »

Le « Dialogue social » désigne donc le rapprochement de la CFDT et du Medef après l'effondrement financier de 2008. Il a été initié, nous devons nous en souvenir, par le président Hollande.

4. Le « dialogue social » est un sous-produit du paritarisme, c'est-à-dire le nom d'une offensive contre la sécurité sociale et la CGT !

Dès mars 1944, le Conseil national de la Résistance adopte « un plan complet de Sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat ». « Le plan de Sécurité sociale ne tend pas uniquement à l'amélioration matérielle des travailleurs mais surtout à la création d'un ordre social nouveau dans lequel les travailleurs aient leurs pleines responsabilités. »

Il s'agit « de changer notre démocratie politique en démocratie sociale » et de favoriser l'émancipation des salariés.

L'objectif est de « confier aux intéressés la gestion d'institutions et d'organismes qui, jusqu'à présent, relevaient d'une gestion patronale ou d'une gestion commerciale », afin « d'éliminer cette autre atteinte à la dignité humaine qu'est le paternalisme privé ou étatique ».

Des cinq élections organisées au sein des caisses primaires entre 1947 et 1962, la CGT sort majoritaire, recueillant d'abord 60 % des suffrages (puis 50 % après la création de FO), devant la CFTC (20 %), ainsi que divers acteurs, dont la mutualité (20 %).

En plein mois d'août 1967, par l'une de ses quatre ordonnances (n° 67-706), le gouvernement De Gaulle décide de satisfaire une vieille revendication du patronat, en instaurant, d'une part, le paritarisme strict entre les « partenaires sociaux » qui auront désormais le même nombre de représentants dans les conseils d'administration et en supprimant, d'autre part, les élections des administrateurs salariés, qui seront désormais désignés.

Il n'y aura plus d'élections des représentants des assurés avant... 1983.

INFO'COM-CGT

4 RUE GUYTON DE MORVEAU - 75013 PARIS

Tél : 01 43 31 80 49 • Fax : 01 43 31 26 82

 infocomcgt.fr  news@infocomcgt.fr     infocomcgt

5. « Dialogue social » ? Le gouvernement actuel veut la destruction de la sécurité sociale ! Il met en place une comédie de la concertation menée par son haut-commissaire qui mène à la retraite par points. Tout est décidé, malgré ce que prétend la CFDT.

La « permanence confédérale » écrit :

« Demander l'ouverture de négociations et ce, à quelque niveau que ce soit, ce n'est pas s'entendre préalablement sur le résultat de ces dernières, ce n'est pas non plus établir un socle revendicatif unitaire avec d'autres. »

Non, ça ne devrait pas. Et pourtant...

- Le gouvernement a convoqué Badinter et Lyon-Caen pour dénigrer le Code du travail, puis a enclenché une concertation de diversion avec les confédérations pour déboucher sur la brutalité de la loi dite El Khomri, tournée contre la représentation syndicale à l'entreprise.
- Le gouvernement suivant prend des ordonnances qui aggravent la loi précédente, éloignant les syndicats de l'entreprise, tant dans les TPE et PME, que dans les plus grandes entreprises, les conseils sociaux et économiques remplaçant la représentation syndicale et décimant les délégués.

Et voilà que le même processus recommence avec la retraite par points !

CGT échaudée craint l'eau froide.

Nous voulons une rupture avec cette pratique de réunions convoquées sur les lettres de cadrage du gouvernement, ces séances ambiguës, donc destructrices pour notre syndicalisme CGT, qui ne sont ni négociation ni concertation, juste du « dialogue social », dont nous apprenons l'existence par le gouvernement, ses médias et ses patrons.

Retrouvons le chemin CGT de nos historiques mandats impératifs, qui lient les négociateurs aux adhérents et aux salariés par les revendications défendues, pour nos objectifs, contre ceux du patronat.

La « retraite par points » serait une rupture avec nos combats CGT, une contre-révolution sociale, un triomphe libéral. Nous proposons d'y résister jusqu'au bout ! Tel est l'autre mandat, « tous ensemble pour notre sécurité sociale, l'augmentation générale des salaires, des pensions et des aides sociales ».

Fraternellement,

Pour le secrétariat d'Info'Com-CGT

Romain Altmann

Secrétaire général



INFO'COM-CGT

4 RUE GUYTON DE MORVEAU - 75013 PARIS

Tél : 01 43 31 80 49 • Fax : 01 43 31 26 82